PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour Lyon et le département du Rhône, 16 francs pour trois mois, 33 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au bureau du journal. rue des Célestins, no 6,

au ier.
A PARIS, cher MM. LEJOLLIVET et COMPe directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 40, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepclletier, nº 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

- Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris. LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi.

Lyon, le 15 janvier 1848.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, nous publions aujourd'hui la circulaire électorale de M. Rivet aux électeurs de Villesranche. Cette circulaire est bien tardive et pleine de réticences; c'est facheux. M. Rivet, qui a fait preuve il y a quelques années d'indépendance en quittant la préfecture du Rhône pour ne pas s'abaisser au rôle de courtier électoral, aurait pu, en vue des circonstances où nous nous trouvons, se prononcer plus franchement contre les abus qui nous débordent, contre la corruption qui n'a fait que croitre depuis qu'il n'est plus préset du Rhône; proportionnant son opposition à l'intensité du mal, il devait sans hésiter se déclarer pour une réforme électorale large, très large... à l'aide de laquelle on pourrait du moins purifier le corps électoral. Pour notre compte, nous lui aurions su gré de cet acte de bon citoyen, et c'est le moment ou jamais de laisser de côté les considérations secondaires pour faire prévaloir l'intérêt public avant tout.

La réserve de M. Rivet n'empêchera pas l'administration de le combattre à outrance, et ne lui donnera aucune des voix qui sont disposées à se porter sur MM. Peyré et Carlhant, ces deux excellents conservateurs qui se disputent avec tant d'aménité l'honneur de représenter l'arrondissement de Villefranche. Pour se convaincre de notre assertion, qu'il lise la note que le Courrier de Lyon publie sur sa candidature; il verra quel cas il en fait, et comment on apprécie ses services administratifs

comme préfet du Rhône.

M. Rivet, selon le Courrier, navigue dans les caux de M. Thiers. Quant à nous, nous le croyons, au contraire, lié avec M. Dufaure, et l'on sait que M. Thiers et M. Dufaure sont peu sympathiques l'un à l'autre. M. Rivet, dans sa circulaire, aurait agi sagement en se présentant comme complétement libre de tout engagement vis-à-vis de M. Thiers ou de M. Dufaure. Cependant, quelle que soit sa position personnelle comme homme politique, les électeurs indépendants le préfèreront sans doute à M. Carlhand, qui n'a jamais eu aucune velléité d'indépendance, et qui, certes, s'il était préfet, ne donnerait pas sa démission pour ne pas se meler à des turpitudes électorales; à M. Peyré, qui a des engagements pris avec le ministère, et à M. de Mortemart, qui se désend d'être légitimiste sans donner sur ce point d'autres garanties que sa parole. Quant à nous, ce que nous regrettons, c'est que l'opposition libérale de Villefranche n'ait pas pu s'organiser avec assez de consistance pour constituer une candidature que nous aurions pu adopter, ou du moins pour faire prendre à M. Rivet des engagements précis et sérieux sur l'abaissement du cens électoral, la révision des lois de septembre, la consécration du droit de réunion et la poursuite sans relâche des déprédateurs de la fortune publique.

Voici la circulaire de M. Rivet :

A MM. les électeurs de l'arrondissement de Villefranche.

Plusieurs d'entre vous ont résolu de me donner leur suffrage dans la lutte électorale qui va s'ouvrir. Ils m'ont invité à me rendre au milieu de vous, et ils ont bien voulu ajouter qu'en jetant les yeux sur moi ils ont écouté les souvenirs de quatre années d'une adminis-

Les liens qui m'attachent au département du Rhône sont trop étroits, j'en suis trop fier pour que j'hésite devant les devoirs qu'ils m'imposent. J'accepte la candidature qui m'est offerte comme la plus noble et la plus pure récompense qui puisse être promise à ma car-

En vous quittant (vous savez dans quelles circonstances), j'ai siégé à la chambre des députés pendant huit années. Quelles garanties pourrais-je vous donner si le passé ne vous répondait pas de l'avenir,

si j'avais à justifier ou à expliquer un scul acte de ma vie parlementaire? Partisan décidé de la paix, j'ai soutenu le cabinet actuel lorsqu'il s'est formé; je me suis bientôt séparé de lui lorsque j'ai cru qu'il ne pratiquait pas la politique ferme et digne dont la France a besoin pour sa grandeur et sa considération au dehors, lorsqu'il s'est rensermé dans une immmobilité stérile et qu'il s'est resusé à prendre l'initiative des sages réformes politiques qui me semblaient devoir consolider nos institutions.

Si je rentrais à la chambre des députés, je retournerais m'asseoir sur le banc que j'ai quitté, prêt à me lever avec mes amis pour défendre le trône de juillet et l'ordre dont il est la garantie, mais fermement résolu comme eux à flétrir tous les abus, à revendiquer pour l'administration la dignité et l'indépendance, à réclamer pour les classes qui vivent de leur travail les conditions de bien-être et de

progrès que comportent nos sociétés modernes.

Les circonstances dans lesquelles le pays est placé ont acquis une gravité qui frappe tous les yeux. Le moment est-il venu d'écouter les justes préoccupations de l'opinion publique, de rallier tous les dévouements au lieu d'entretenir une irritation dangereuse, de faire taire enfin des attaques trop souvent fondées en s'entourant de toutes les sympathies nationales? Vous allez répondre. Si vous partagez mes convictions, je trouverai dans votre adhésion les forces qui me manquent pour devenir votre organe.

Les besoins de l'agriculture et de l'industrie ne peuvent plus désormais être séparés des questions qui touchent à l'avenir de la France. De longues études, une vie de travail employée à acquérir quelque expérience des affaires, enfin un zèle qui ne se démentira jamais, voilà ce que je puis consacrer à la défense de vos intérêts. Je ne négligerai rien pour m'entourer de toutes les lumières, pour approfondir moi-même avec vous tout ce qui se rattachera à votre richesse et à votre prospérité locales.

Lorsque je consulte d'anciennes amitiés, elles me disent que je ne suis pas un étranger pour vous. Le scrutin qui se prépare, quel qu'en soit le résultat, deviendra un gage nouveau de mes sympathics et de

mon dévouement. Agréez, etc.

CHARLES RIVET.

On nous prie de publier le document suivant : A M. Aimé Peyré, ancien juge, membre du conseil-général, etc., etc.

En 1842, M. Laurens-Humblot avait l'honneur de solliciter, comme vous aujourd'hui, le suffrage de ses concitoyens. Une circulaire parut alors, adressée à MM. Seon et Varinay, à Tarare. Elle était signée Aimé Peyré, juge, membre du conseil-général. Cette circulaire suait la rancune et le fiel. Vous aviez été battu aux élections générales de 1836, et vous ne pardonniez pas à M. Laurens son triomphe.

Dans votre circulaire de 1842 vous étaliez avec votre modestie et votre dévouement ordinaires vos théories électorales. « La mission du député, disiez-vous, est une mission sainte et sacrée qui doit planer au-dessus des intérêts particuliers pour ne s'occuper que d'intérêts généraux. Je vote contre vous, monsieur Laurens, parce que vous êtes un homme rétrograde, en dehors de toute idée de progrès. parce que vous êtes inféode à tous les ministères, parce que vous avez, profanant votre mandat de député, pratiqué l'intrigue et la corruption, parce que vous avez tranformé le cabinet du député en un bureau d'agence où l'on s'est occupé de nominations de gardes champêtres et de distributions de bureaux de tabac. »

L'effet de cette circulaire fut mortel, M. Laurens succomba, et votre protégé, M. Terme, alla siéger au milieu des centriers du Palais-Bourbon. Depuis, qu'avez-vous fait?

Vous vous êtes constitué le chef invisible mais réel d'une cotcrie

qui a scandalisé le pays par ses tripotages.

Toutes les places, toutes les faveurs ont été données, suivant leur importance, à vos adhérents. Je ne vous parlerai pas de la justice de paix de Beaujeu, de la suppléance au tribunal civil de Villefranche, du bureau de la veuve Jolivet et autres, de vos trafics de croix d'honneur, etc., etc.; ceci serait trop long. Mais, usant vis-à-vis de vous du même droit que vous aviez en 1842 vis-à-vis de M. Laurens, je vais vous dire les motifs qui nous engagent à voter contre vous en 1848.

Nous votons contre vous, parce que, candidat ministériel, vous vous présentez avec des engagements pris à l'avance, qui vous pri-

vent forcément de toute indépendance et de toute initiative d'améliorations politiques.

Nous votons contre vous, parce que nous vous croyons vaniteux et dévoré par une insatiable soif d'honneurs.

Vous vous êtes introduit partout, au conseil de fabrique, au bureau de bienfaisance, à la caisse d'épargne, dans les commissions des prisons, de l'hospice, d'instruction primaire, au conseil municipal, au conseil-général, enfin dans toutes les administrations possibles. Vous ne vous êtes pas contente d'une participation collective, vous y avez imposé une direction personnelle.

Nous votons contre vous, parce qu'au mépris de toute interprétation légale de la loi sur les pensions et les retraites, vous vous êtes fait allouer, par ordonnance du 14 décembre dernier, une pension à laquelle vous n'avez aucun droit, et qui n'a pu vous être concédée que comme une faveur, à l'aide d'un certificat des docteurs Guillot et Vaulpré.

Nous votons contre vous, parce que, menacé d'une cécité malheureusement peut être prochaine, vous vous êtes démis (moyennant salaire) de vos fonctions de juge et de secrétaire du conseil-général. Comment se fait-il que, n'étant pas apte à remplir ces fonctions, vous deveniez subitement capable de remplir les fonctions, bien autrement difficiles et laborieuses, de député d'un arrondissement

comme le nôtre, si riche en population, en produits industriels et

Il est vrai que vous avez cédé à des sollicitations, et que votre candidature est toute de dévoucment.

Mais il y avait aussi du dévouement à accepter la place de maire de Villefranche, alors que l'administration et le conseil municipal vous en suppliaient. Or, à cette heure, votre dévouement vous fit

Nous votons contre vous, parce qu'au conseil municipal, où vous siégez depuis vingt ans, vous avez été l'inventeur de la dette progressive, le fauteur de toutes les mesures fiscales nécessitées par le système monstrueux (système qui vous est propre) qui fait consister la richesse et la prospérité d'une ville dans l'accroissement continu de sa dette, et qui nous a forcés, depuis dix ans, à nous imposer au principal des quatre contributions, le maximum des centimes additionnels imposables.

Enfin nous votons contre vous, parce que vous êtes le promoteur de l'octroi, dont nous n'avons que faire, et qui doit entraîner à sa suite la ruine de nos marchés et de notre industrie, et pour les communes suburbaines des entraves insurmontables à la circulation de leurs produits vinicole, en leur interdisant la libre pratique des aboutissants de tous les ports de la Saone, et parce que nous sommes persuadés qu'aussitôt arrivé à la députation, tous vos efforts tendront à donner à l'octroi une existence légale et définitive. C. M.

Une scène très orageuse a eu lieu le 5 janvier dans le congrès espagnol, qui discutait la mise en accusation de M. Salamanca, ancien ministre des finances. M. Pidal ayant dit, dans le cours de la discussion, que le bruit courait publiquement que M. Salamanca s'était approprié, dans l'affaire des traites de la maison de la reine, une somme de 25 millions de réaux, M. Salamanca lui a répondu par un démenti qui a amené des propos de plus en plus violents. M. Salamanca s'est trouvé mal et a été obligé de sortir de la salle.

En France, quand on reproche à nos ministres les plus indignes vilenies, les plus misérables tripotages, ils ne quittent pas leur banc, ils ne se trouvent pas mal; ils se contentent de dire qu'ils sont victimes de l'esprit de parti et de la rage des factions. C'est infiniment plus commode, et, avec une majorité aussi complaisante que celle des deux cent vingt-cinq satisfaits, cela suffit.

Affaires d'Italie.

Les nouvelles de Livourne qui vont jusqu'au 10 janvier sont assez graves. Nous avons dit ces jours derniers qu'une commission populaire avait été nommée pour demander au gouvernement d'armer les citoyens à l'occasion de l'entrée des soldats de l'Autriche sur le sol italien. Cette commission, qui avait pour président le maire de la ville, a envoyé une adresse au souverain, dans laquelle étaient ex

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 JANVIER 1848.

L'EBMITE DE SAINT-POL.

(Suite. - Voir le Genseur des 13 et 15 janvier.)

L'ermite se rapprocha de la pauvre enfant, et, sans chercher à dissimuler l'attendrissement et l'intérêt qu'il ressentait :

— Mourir... Non! Je demanderai au ciel d'éloigner de votre front le chagrin sur lequel vous comptez comme sur une arme fatale... et il m'exaucera... vous vivrez... croyez-moi, car je suis certain cette fois de l'efficacité de mes prières.

- Mon père, vous m'avez mal entendue. La destiuée avait marqué l'époux avec lequel devait s'écouler ma vie... Je l'ai accepté de bon cœur, et je lui appartiens; à l'heure même où un autre aura à son tour des droits sur moi, je serai morte, non de chagrin, mais par volonté.

Songezvous, malheureuse enfant, que celui-là même pour qui vous vous immolez viendra peut-être un jour demander compte à votre tom-beau de cette vie qui, vous l'avez dit, lui appartenait devant Dieu et la Margharite sourit tristement.

Sil revenait, mon père, il reviendrait sans doute me reprocher mon parjure...; mais, à moins de miracle, les morts ne reviennent pas, il faut

Vous pensez donc qu'il n'existe plus?

La jeune fille se cacha le visage dans son tablier; elle sanglottait. — Du soupçon à la certitude il y a loin, ma fille : il y a toute la longueur du bras divin...

Il n'y a qu'un instant, mon père, je me suis agenouillée sur une fosse encore fraiche, celle de mon cousin, de mon fiancé, Iyon...

L'ermite bondit, et s'écria d'une voix éclatante : - Par qui fut donc creusée cette fosse, puisque celui...

Une violente rafale de vent, premier souffle d'un orage grondant déjà au loin, au milieu de laquelle se perdirent ces paroles, interrompit le solitaire. Il écouta le long sifflement des airs luttant dans les cieux, puis sa tête retomba sur sa poitrine, ses genoux plièrent, et il murmura :

— Pardonnez-moi, mon Dieu, je l'ai voulu!

Il se retourna vers Margharite:

— Un seul mot encore, ma fille; quand vous m'aurez répondu, vous partirez... vous fuirez, jusqu'à ce que vous soyez loin, bien loin d'ici: quand épouserez-vous Pernic?

Huit jours avant le pardon de Roscoff, mon père.

Sans prononcer une parole, sans relever la tête, l'ermite fit de la main signe à Margharite de s'éloigner.

Aussitôt qu'elle eut disparu, il tomba le visage contre terre, labourant le sol de ses doigts crispés.

L'époque fixée pour les noces de Margharite et de Pernic était proche. Quelque pauvres que fussent les conviés, chacun d'eux s'occupait déjà, suide l'invitation reçue, offrir aux époux. Jean était allé à Roscoff choisir les ménétriers, dont le bigniou, le plus criard des instruments les moins harmonieux, accompagne en général le tournoiement frénétique des danseurs monieux, accompagne en general le tournoiement treneuque des danseurs bretons, qui ne s'interrompent, — les amoureux surtout, jaloux de faire briller leurs grâces, — que pour exécuter un saut de carpe, inimitable partout ailleurs. Le fiance s'était aussi fort préoccupé du repas, pour lequel il revait des flots de vin à la couleur d'azur, des monceaux de bœuf rôti, des citadelles de gâteaux à la bierre, au miel et aux pruneaux.

Ce fut au milieu de tels soins, après une nuit consacrée à mille prépa-ratifs, que Pernie vit l'horizon s'éclairer doucement des premières lueurs du matin; il n'y reconnut point, comme le divin Homère, le bout des doigts | réuni, et vint tomber plutôt que s'asseoir sur un banc.

rosés de l'Aurore, et cependant il sentit naître au fond de son cœur tout grossier une pensée poétique : le bonheur l'avait enfantée, car, ainsi que le chagrin, il est poète parfois.

Obéissant à un mouvement naturel qui nous porte à nous rapprocher de la source d'où découle notre joie, le jeune Breton sortit, résolu d'aller éveiller sa fiancée ou bercer son sommeil avec quelque guerz, narration cadencée d'un fait remarquable, d'un événement extraordinaire. Il fallait bien, il est vrai, passer devant le cimetière, et l'heure était de celles pendant lesquelles. à défaut de dangers véritables, d'indéfinissables terreurs semblent voltiger autour des imprudents; mais Pernic était amoureux : il n'hésita qu'un instant, et partit.

Depuis long temps l'Angelus, cette première prière, était monté au ciel. Margharite, parée, fort pâle, les attributs de la vierge se faisant femme posés sur le front, où ils cachaient mal une profonde tristesse, Margharite, les mains dans celles du vieux Haouël, qui priait pour le bonheur de sa sille, et entourée de ses jeunes compagnes, qui avaient le sourire à la bouche et l'envie au cœur, de jeunes gars riant tout haut et jalousant tout has, ce n'est pas seulement en Bretagne que l'on voit de ces choses-là, -- depuis long temps Margharite, qui le croira? attendait son fiancé.

Nulle impatience, nul dépit, de la part de la fille d'Haouël, n'accusait cependant le peu d'empressement de Pernic. Lorsqu'enfin des murmures se firent entendre pour blamer la conduite de ce dernier, elle leva les yeux comme si elle n'eut point compris la cause de ces chuchottements. Mais il y avait là, nous l'avons dit, presque autant de jaloux que d'amis ; aussi n'eurent-ils garde de respecter cette singulière ignorance. Des rires mal étouffés, des railleries murmurées presqu'à haute voix vinrent frapper les oreilles de Margarite et la rappeler au sentiment des convenances, dont Pernic paraissait faire aussi peu de cas qu'elle-même semblait attacher peu d'im-

portance à la façon d'agir de celui-ci. Tout-à-coup la porte s'ouvrit, et l'accusé, l'œil hébété, les cheveux au vent, les habits en désordre, se précipita dans la chambre où l'on était

primés les vœux de la population. Le 8, une proclamation du grandduc et une autre signée par le ministre Ridolfi furent affichées pour toute réponse.

M. Ridolfi est arrivé le lendemain à Livourne, accompagné du procureur-général, de 99 assesseurs, de 500 hommes de troupes de ligne et d'une centaine de dragons. Ce déploiement de forces, déterminé peut-être par les actes irréguliers d'une commission qui s'était pourtant constituée avec le consentement du délégué du gouvernement et des premiers magistrats de Livourne, a surpris et affligé la cité. Néanmoins la dissolution de la société fut prononcée; et M. Ridolfi déclara que toute démonstration, de quelque nature qu'elle sût, serait réprimée par la force. Le soir, à sept heures, une partie de la garde nationale, réunie sur la grande place, fut passée en revue par le ministre à la lueur des torches, et, dès neuf heures, de nombreuses patrouilles ont circulé dans la ville, qui était plongée dans la plus profonde tranquillité. Vers minuit, ces patrouilles, ayant des agents de police à leur tête, ont envahi la demeure des principaux membres de la commission, qui ont été arrêtés, ainsi que plusieurs autres personnes. Tous ces citoyens, au nombre de quinze, ont été embarqués, et l'on pense qu'ils seront envoyés à Porto-Ferrajo, où ils seront jugés, probablement sans éclat, et condamnés à la prison ou à la déportation pour un temps plus ou moins long. Les victimes de ces mesures, commandées sans doute par la néces sité, appartiennent presque toutes à la classe bourgeoise éclairée; des correspondances citent parmi elles les avocats Guerazzi et Frangi, le docteur La Cecilia, M. Fabrissi, Vignossi père et fils, libraires, Rupp, et Charles Mastacchi, négociant. Le 10, M. Ridolfi a passé une revue des troupes de la garnison.

La ville est triste; on craint une réaction. Les habitants, qui ont tous, avec plus ou moins d'énergie, pris part au mouvement libéral, se verraient-ils menacés à la fois par l'invasion autrichienne et par l'attitude que prend d'une façon si inattendue le gouvernement? Nous ne pensons pas que le grand-duc, en les laissant jouir des bienfaits d'une liberté limitée; ait voulu tendre un piége aux populations toscanes. Du reste, M. Ridolfi a donné des gages réels d'un libéralisme éclairé, et il faut croire qu'il était autorisé par des motifs impérieux à agir comme il l'a fait. Il n'en est pas moins très regrettable que ces arrestations se soient opérées avec des formes qui rappellent trop cruellement le règne de l'arbitraire. L'avocat Guerazzi, qui professait du reste des opinions assez exaltées, est un des hommes les plus distingués de la Toscane; il a obtenu de véritables triomphes au barreau et est auteur de plusieurs ouvrages littéraires qui ont obtenu un grand succès. En France on a lu avec intérêt ses deux romans historiques, le Siège de Florence et Isabelle Orsini.

- D'après des lettres de Milan du 5 janvier, la tranquillité publique n'avait pas été troublée de nouveau depuis le 3. On ne sait pas le nombre exact des personnes qui ont été tuces dans la journée du 3. Les uns disent qu'il y en a eu cinq, les autres huit. Il paraît que, depuis le 1er janvier, les villes de Bergame, Vérone, Brescia et Pavie ont aussi pris la résolution de ne plus fumer de cigarres ni dans les cafés ni en public.

On avait annoncé que des troubles avaient éclaté dans d'autres villes, mais il n'y a rien de certain à cet égard.

— On écrit de Naples au Nouvelliste de Marseille :

« M. Simonnet, médecin français qu'on dit attaché à l'ambassade de France, se promenait ces jours derniers fort paisiblement dans une des rues de Naples, lorsqu'un commissaire de police, le toisant insolemment, s'approche vivement de lui, le saisit brutalement et le soufflette à plusieurs reprises. Al'exclamation de surprise poussée en français par le docteur Simonnet, le chef des sbires ne douta point de l'étrange méprise qu'il venait de commettre et se retira précipitamment avec ses acolytes. M. Simonnet, revenu de sa profonde stupeur, ne contenant point son indignation, se rendit aussitôt à son ambassade, où il exposa ses justes griefs. Une réparation fut demandée et obtenue après d'assez longs pourparlers. Cette réparation consiste en une suspension de cinq jours du commissaire auteur de cet ignoble attentat.

» On est généralement surpris à Naples de la mansuétude de l'ambassade française. On ne croit pas que l'opinion publique en France accepte avec la même bonhomie une aussi mince satisfaction pour

une pareille insulte.

» Ce commissaire, du nom de Morbillo, est un des plus zélés lieutenants de del Carretto; ses façons d'agir sont très connues des Napolitains, quine s'en étonnent plus. Il paraît que cet homine, trompé par la ressemblance du docteur Simonnet avec un individu qu'il avait remarqué dans un groupe lors des manifestations du 15 décembre, n'a pas hésité à se jeter sur lui.

» Ceci vous donne une nouvelle idée de la police napolitaine et de ses procédés. »

Paris, le 13 janvier 1818.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.

M. Hébert, en donnant à la chambre des pairs lecture de la lettre adressée par M. de Boissy à M. Warnery, voulait agir sur les nerfs un peu impressionnables de cette respectable assemblée. On peut dire qu'il y a parfaitement réussi. On a vu, en effet, plusieurs pairs de France, pendant que M. le ministre de la justiee lisait de sa voix grinçante la lettre toute confidentielle de M. de Boissy, lever les

mains vers le ciel et s'écrier avec un accent de désespoir : « Est-il possible qu'un pair de France ait écrit des choses semblables! » Mais M. Hébert, qui comptaît bien produire une profonde sensation sur la pairie et provoquer de sa part des témoignages d'indignation, espérait-il arriver au même effet sur l'opinion? S'il l'a cru, il s'est trompé. La lettre de M. de Boissy, à Paris, a été trouvée un peu vive quant à la forme; mais, au fond, bien des gens ont déjà déclaré que ce pair n'avait pas été trop loin, et qu'ils éprouvaient pour MM. les ministres les mêmes sentiments d'estime et de sym-

Châmbre des Pairs.

Fin de la séance du 12 janvier.

M. DE LA MOSKOWA, énumérant les reproches adressés en Italie au gouvernement français, dit qu'on l'accuse à Rome d'avoir approuvé la démonstration des Autrichiens à Ferrare...

M. GUIZOT : C'est parfaitement faux.

M. DE LA MOSKOWA : Le bruit court en Italie que notre escadre portait 2,000 hommes qui devaient aider à Rome un mouvement contreréformiste coïncidant avec l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, et que M. le prince de Metternich, par son refus d'agir, aurait fait manquer ce plan.

M. GUIZOT, souriant : Ai-je besoin de dire que tout cela est faux? M. DE LA MOSKOWA: Enfin telle est l'opinion de Rome et de l'Italie. Et ce qu'il y a de positif, c'est que la popularité de M. le comte Rossi a

Pour faire cesser tous ces bruits, M. le ministre des affaires étrangères doit ne pas s'opposer à l'insertion dans l'adresse de mon paragraphe, rédigé en termes si modérés et si calmes.

M. COUSIN: Je ne prendrai pas la parole; je me borne à prendre acte de la dépêche lue par M. le ministre des affaires étrangères, et à demander que le langage de l'honorable M. Guizot passe de son discours dans notre adresse. Notre adresse ne peut rester silencieuse; il faut qu'elle contienne quelque chose de significatif. Que la commission accepte en principe les deux amendements, et je m'en rapporte à sa sagesse pour la rédaction.

Je demande le renvoi des amendements à la commission, pour qu'elle y insère une phrase significative en faveur de l'admirable entreprise de Pie IX. (Appuyé.) Je demanderais la parole demain si la nouvelle rédaction ne répondait pas au sentiment de la chambre et du pays.

M. GUIZOT: Je demande moi-même le renvoi des amendements à la commission.

M. COUSIN: Nous réservons la discussion pour demain en cas de non adhésion.

MI. LE CHANCELIER: Bien entendu.

Le renvoi est ordonné.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 13 janvier 1848.

La séance est ouverte à deux heures et quart. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

M. DE BARANTE, rapporteur : La commission s'est empressée de rem plir la mission que vous lui avez donnée. Elle a été surprise d'entendre hier un orateur dire que la commission l'avait acceptée avec répugnance. C'est le contraire qu'il fallait dire. Voici notre rédaction nouvelle:

« Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les états italiens; nous saluons de toutes nos sympathies, de tous nos vœux, ce pape magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et ces souverains qui suivent comme lui cette voie de progrès pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

M. COUSIN: Cet amendement me satisfait à deux titres : parce qu'il est un hommage éclatant à la conduite de Pie IX, et parce qu'il est aussi un témoignage de sympathie pour les souverains qui marchent à la voix du saint-père.

Je n'ai pas ici de contradicteurs, et je développerai brièvement mon

L'orateur exprime son adhésion pour la conduite des peuples et des souverains d'Italie, et se félicite de leur répulsion pour les jésuites; il s'étonne du langage de M. de Sainte-Aulaire. Etes-vous bien sur, dit-il, qu'il n'y ait rien de stable en Italie qu'avec le concours et l'assentiment de l'Autriche?

Je ferai toutes les concessions qu'on voudra. Oui, M. de Metternich a rendu à l'Autriche d'immenses services depuis trente ans, mais, depuis quelque temps, M. de Metternich rencontre un adversaire auquel il n'avait pas songé: c'est la nature des choses. (On rit.) L'Autriche, en s'emparant du Milanais, s'est attaché aux flancs un ennemi inexorable.

Je ne veux pas fermer la porte à l'espérance; je ne veux pas non plus l'ouvrir à toutes les espérances même légitimes; mais un jour il y aura des tribunes à Milan, à Turin, à Naples. Ce jour ne se lèvera pas demain, mais il se lèvera,

Le devoir de tout bon Italien, suivant l'orateur, est de ne pas soulever maintenant la question du remaniement des territoires. Tout état italien dit-il, doit se donner des institutions appropriées à sa situation actuelle.

Le roi de Sardaigne a déjà proclamé tout un système de réformes; il les a déjà en partie accomplies. Quelle faute a été commise, soit de la part du roi, soit de la part du peuple? Aucune. Le roi a donné ses réformes spontanément ; le peuple a exprimé ses sympathies. Les traités de 1815 avaient donné Gênes au Piémont. Gênes, il y a quelques mois, s'est donnée librement et spontanément au Piémont; les destinées de la maison de Savoie sont en marche. M. de Montalembert a parlé d'exilés qui, rentrant en Italie, y ont porté un esprit de vengeance. Je ne sais dans quels mémoires se crets M. de Montalembert a vu cela; mais, à coup sûr, il ne s'agit pas du Piémont. Tous les émigrés italiens sont prêts à offrir leur épée à Charles-Albert. Est-ce que ce roi n'a pas souffert, lui aussi? Est-ce qu'il n'a pas connu l'amertume de l'exil?

J'appuie la proposition. Je tenais à faire connaître en France et plus loin, si c'est possible, les sentiments qui animent toute cette chambre.

M. VICTOR HUGO monte à la tribune, mais M. de Boissy se lève. M. DE BOISSY: Je suis le premier inscrit, et je demande à être en-

tendu, dans l'intérêt de la chambre. (On rit.) Nous entendrons ensuite M. Hugo, que la chambre écoute avec tant de plaisir.

J'éprouve un besoin (on rit), cela arrive à tout le monde. (Nouveaux ri res.) J'éprouve le besoin d'appeler l'attention de la chambre sur le fait de Poccupation de Lucques et de Modène. Je dois dire aussi que dans tonte PItalie, où je suis allé pour étudier les événements, toutes les sympathies sont pour la France; on n'y déteste que notre gouvernement. J'ai parlé aux Italiens de l'affection de la France pour eux; ils m'ont répondu : « Yous prêchez des convertis. »

La Jeune Italie, d'ailleurs, n'existe plus. Son chef a fait en quelque sorte sa soumission. Je n'ai jamais été carbonaro, mais je tiens de plusieurs carbonari qu'ils avaient voulu constituer une autre société, parce qu'ils croyaient à la résistance des gouvernements; aujourd'hui ils ont renoncé à leurs desseins, qui n'ont plus d'objet. Il n'y a plus que le roi de Naples qui se refuse à faire ce qu'il faudrait pour conserver la couronne et peutêtre davantage. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur de Boissy!...

M. DE HOISSY: Je demande qu'on répète ce que j'ai dit. Je ne le sais as moi-même. (On rit.) Je prie la chambre de m'écouter quelques instants. (Bruit.) Nous sommes au commencement d'une session, ne la commençons pas mal. (Marques d'impatience et rires.)

M. LE PRÉSIDENT : Je prie M. de Boissy de ne pas prendre ses dé. sirs pour ceux de la chambre.

M. DE BOISSY: Hein! je n'ai pas bien compris... Je vois dans l'a. dresse le calque du discours de la couronne. Je crois utile de la discuter et d'en montrer les défauts. (Aux voix ! aux voix !)

M. V. HUGO monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!) Messieurs... (Aux voix!) Messieurs, M. le chancelier a dit lui-même hier que l'amendement élargirait le champ de la discussion, et la chambre doit comprendre la nécessité d'encourager l'Italie. J'appuierai donc l'amendement. Voix nombreuses: Aux voix! l'amendement n'est pas contesté!

m. muso : Je l'appuierai brièvement et sommairement. (Non! non!) Quelques voix : Parlez! parlez!

L'orateur, au milieu des rumeurs d'impatience de la chambre, exprime son admiration pour le pape, et dit que sous le souverain pontife l'Italie deviendra une Italie nouvelle ou plutôt redeviendra l'ancienne Italie.

Le bruit de l'assemblée empêche M. Hugo de finir son discours, qui ne contient aucune idée nouvelle

La chambre vote le paragraphe avec la modification que la commission v

La chambre passe au paragraphe de l'adresse relatif à la Suisse.

M. PELET (de la Lozère) entre dans quelques détails sur les événements qui ont précédé les derniers actes de la confédération, et dit comment le gouvernement français a été appelé à s'allier avec l'Autriche, à la suite des mariages espagnols.

Il est quatre heures, la séance continue.

TRANSLATION D'ABD-EL-KADER DU LAZARET DE TOULON AU FORT LAMALGUE. La lettre suivante est publiée par l'Illustration:

« Toulon, 8 janvier 1848. » Le courrier de Paris a apporté hier une dépêche qui enjoignait aux autorités de transférer l'ex-émir du lazaret, où il avait été dé-

posé provisoirement, dans les casernes du fort Lamalgue.

» Au moment où les journaux annoncent l'arrivée d'Abd-el-Kader dans la capitale, il est gardé à vue dans une forteresse, sous la surveillance d'un lieutenant-colonel, M. Lheureux, venu exprès de Paris pour remplir cette délicate mission. Aujourd'hui samedi, par une pluie battante, l'ex-émir a quitté le lazaret vers trois heures du soir, et les embarcations de l'Etat l'ont déposé sur la plage du fort Saint-Louis, où une foule immense de curieux l'attendait. Immédiatement après le débarquement de ses femmes et de ses bagages, l'émir et les

siens sont montés dans des omnibus qu'on leur avait préparés et qui les ont conduits jusque dans la cour même du fort. Sur les cent personnes dont se composait la suite de l'émir à bord de la frégate l'Asmodée, vingt-sept l'ont suivi au fort Lamalgue; les soixante-treize autres ont été transportées au fort Malbousquet, sur la rive opposée de

» L'émir n'a quitté qu'avec une répugnance cruelle le lazaret hospitalier qui l'avait accueilli d'abord. La séparation qu'on lui a imposée paraît lui avoir coûté plus encore. Il est très triste et très abattu, et on peut déjà lire sur son visage qu'il regrette la résolution qui l'a livré aux mains des Français. On a eu beau l'assurer des bonnes intentions de la France à son égard et lui présenter le fort Lamalgue comme un lieu de repos et d'isolement contre la curiosité ardente et indiscrète de la foule, l'impression était produite, et il n'a vu qu'une prison de guerre dans son nouveau séjour. La démoralisation est parmi les siens. Les adieux sur la plage du lazaret ont été

déchirants, et il faut que ces hommes souffrent d'une manière bien

cruelle pour qu'ils aient ainsi donné leur douleur en spectacle, et qu'ils se soient dépouillés de ce masque immuable d'impassibilité extérieure qui est la scule coquetterie des Arabes.

core au cœur.

» Mais au dessus de tous ces désespoirs plus ou moins manifestés, plus ou moins trahis au dehors, celui de l'émir est le plus solonnel. Toujours austère, toujours calme, l'émir a gardé sur son visage l'inaltérable douceur qu'on a été si étonné d'y rencontrer. Seulement, une inquiétude immense perce dans ses traits et dans ses paroles. Il a dit à son interprète qu'il n'était pas le prisonnier, mais bien l'hôte de la France; qu'il avait la parole d'un général et d'un fils du roi qu'on lui laisserait finir ses jours sur une terre musulmane; que s'il avait su être séparé des siens, séparation pour séparation, il cût mieux aimé gagner le sud de l'Afrique, où le désert lui offrait son immensité, et où il aurait trouvé la liberté, le seul bien qui lui tienne en-

» C'était pitié de voir ces héros en guenilles, que la malpropreté a déjà dépoétisés, se trainant lentement entre deux rangs de baron-

IV.

LE MIRACLE.

Chacun s'était empressé autour de Pernic ; Margharite elle-même, malgré l'espèce d'atonie ou plutôt de préoccupation qui la rendait étrangère aux bavardages des assistants, aux apprêts de sa noce, Margharite ellemême, disons-nous, se sentit émue et joignit ses questions à celles de presque tous les invités. Quant à Pernic, soit qu'il ne sût comment satisfaire à ces demandes diverses, soit qu'il n'eut pas conservé assez de raison pour les comprendre ou assez de forces pour y répondre, il se contentait de promener de l'un à l'autre ses regards égarés; parfois il les dirigeait avec effroi vers la porte, et, comme fasciné par une vision, étendait les bras, puis détournait la tête en fermant les yeux.

Haouël, le seul qui eût observé en silence cette scène bizarre, s'appro-

cha du fiancé de sa fille, et, lui frappant sur l'épaule :

Pernic, dit-il, si quelque mauvais esprit ne vous a touché le front de son doigt fatal pour égarer votre intelligence, écoutez ma voix, reconnaissez votre fiancée, rappelez-vous votre mariage!

- J'ai vu, dit enfin Pernic d'une voix sombre, et je me rappelle...

- Et qui avez-vous vu?

- Le mort!

- Le mort! répétèrent les auditeurs, qui commencèrent à se serrer les uns contre les autres.

- Oui, le mort, debout sur sa tombe vide hier encore... le mort

revenu du fond des eaux où roulait son corps... le mort échappé du séjour des ombres, et m'attendant pour me reprocher ma trahison! Le cercle environnant Pernic se resserra davantage; les filles commencèrent à solliciter du regard le défenseur qu'elles préféraient, et les gar-

cons à se rappeler la prière la plus efficace contre les apparitions. Cependant, parmi ceux qu'avait prononcés Pernic, un mot avait surtout

frappé Margharite:

— Votre trahison?... dit-elle.

- C'est Dieu qui, pour m'en punir, a permis un miracle effrayant. Expliquez-vous.

Soit donc. Bien que personne n'ignorât et que vous ne doutassiez point non plus de la mort d'Ivon, — puisse mon repentir apaiser son ame, et Dieu la reprendre! — n'est-il pas vrai, mam'zelle, que vous ne m'eussiez point accepté pour époux sans la nouvelle apportée par l'homme de

- Peut-être, car cette nouvelle certaine a mis fin d'un seul coup à un fol espoir que la déception endormait chaque soir, et que chaque matin ma confiance en Dieu faisait renaître.

- Tenez, répondit Pernic en serrant des deux mains sa tête, où, à défaut d'esprit, l'intérêt, aidé d'un peu de gros bon sens, avait suscité jadis une observation psychologique sur laquelle il avoit réglé, non sans raison, la conduite à tenir, tenez, Margharite, bien avant l'arrivée du compagnon d'Ivon, vous auriez vu, en regardant au fond de votre cœur, que l'espoir du retour de votre cousin s'en était allé depuis long-temps. Margharite fit un geste pour démentir cette assertion.

- Ne faites pas non. Peut-être vous êtes-vous trompée vous-même là dessus. Ivon avait dit: « Si dans cinq mois je ne suis point revenu, je vous laisse libre, je vous prie d'épouser Pernic. » Quand il parlait ainsi, c'est qu'il savait, et vous aussi, qu'à cette époque il serait là pour ne pas laisser tomber votre main dans la mienne, sinon que son âme habiterait le séjour aux portes duquel le Seigneur ordonne de déposer toutes les mauvaises passions et où, par ainsi, n'entre pas la jalousie. Un an s'était presque écoulé, lorsque je suis venu à vous; que n'avez-vous alors consulté bien franchement votre eœur, breton comme celui d'Ivon, rempli du même amour que le sien? Il vous eût répondu, Margharite, que votre cousin, vous supposant l'épouse d'un autre, devait, très véritablement, s'être donné, de

Margharite se taisait; Pernic le sentit, il était dans le vrai, et il continua - Mais afin de repousser mes demandes, fondées sur les derniers désirs

son propre bras, la mort que le ciel ne lui cût pas envoyée...

d'Ivon, sur vos promesses, et rendues plus pressantes par la misère de votre vénéré père, à qui j'apportais l'aisance, il vous fallait un prétexte pour moi et une excuse pour vous : le chagrin de devenir ma femme vous les a inspirés, vous les avez acceptés sans malice, et vous m'avez répondu, comme vous vous le répétiez à vous-même : J'espère encore!... Dans dix ans, dans vingt ans, il n'en eût point été autrement, et vous eussiez toujours agi ainsi, il est vrai, de bonne foi... Les doigts de Pernic sans cesse agités sous ses longs cheveux, les

pauses coupant presqu'à chaque mot son discours, témoignaient des efforts qu'il faisait pour expliquer sa pensée; il lui avait été plus aisé d'agir d'après une logique instinctive qu'il ne lui était facile d'en analysée les raisons Il reprit donc haleine un instant. Margharite ne lui opposant aucune objection, il la jugea convaincue; enfin il continua d'un seul trait cette fois, car il racontait maintenant et ne raisonnait plus :

- C'est alors que, mal conscillé par mon attachement pour vous, j'ai payé un homme pour venir confirmer un fait qui n'est, qui n'était pas douteux, la mort d'Ivon, mais enfin pour mentir, et j'ai partagé sa tromperie. Au moment d'en recueillir le fruit, car l'homme de Roscoff était un imposteur, et moi son complice, le doigt vengeur de Dieu s'est levé pour me frapper; il a indiqué au cadavre d'Ivon sa tombe déserte... le cadavre est venu s'y coucher, et ce matin, quand, à l'aurore, je suis passé près du cimetière, le trépassé s'est levé menaçant pour me barrer le passage.

Un murmure tout frissonnant de terreur accueillit ces paroles. Margharite chancela et s'appuya contre la muraille. Pernie continua d'une voix de plus en plus sourde:

- Malgré ses yeux roulant dans leurs orbites rouges, malgré sa face livide, j'ai bien reconnu votre amoureux, Margharite, et j'ai fui; j'ai couru pendant combien de temps, je ne sais! le hasard m'a ramené ici... J'en suis sur, le spectre m'attend au scuil de cette porte.

Pernic épuisé se tut; les assistants se siguèrent; Margharite tomba sans JULES ROSTAING. connaissance.

(La suite à un prochain numéro.)

nettes, et marchant vers leur nouvelle destination comme vers un cachot définitif. Les tracasseries de la douane les ont tenus une heure et demie sous la pluie, de sorte que ces malheureux ne sont arrivés dans leur humide et froid séjour que trempés jusqu'aux os. Les matelas que l'administration a mis à leur disposition étaient souillés de boue comme leurs haillons. Il n'est pas jusqu'aux petits enfants de cette grande famille qui n'eussent instinctivement conscience de la détresse de leur situation, et dont les yeux ne sussent gonssés de

» Le gouvernement ne saurait trop murir la décision qu'il va prendre sur le sort de ces débris de la deïra, sur la vie de ces hommes qui tenaient hier encore en échec une armée de 40,000 soldats marocains. Depuis trente-cinq ans, nous jetons l'anathème à l'Angleterre, qui, contre le droit des gens, exila au fond des solitudes de l'Océan l'ennemi vaincu qui était venu confier sa destinée à la générosité britannique. L'impression produite par la translation de l'émir dans une prison de guerre a déjà fait une terrible sensation sur l'opinion publique. Nous espérons que des mesures ultérieures viendront rendre bientòt à nos prisonniers la confiance sans bornes qui les a poussés dans nos bras pour y trouver une protection intelligente

On lit dans le Messager du Nord:

« Si nous sommes bien informés, il doit y avoir à Paris, le 17 de ce mois, une manifestation énergique de la part des industriels de Lille et son arrondissement. Il paraît qu'en l'absence de leurs adversaires, les partisans de Cobden, à force de démarches et de sollicitations, ont gagné du terrain dans l'esprit ministériel, et sont peut-être sur le point d'obtenir de M. Cunin Gridaine un projet de loi sur le libre échange qui serait présenté et discuté à cette session parlementaire. C'est pour s'opposer, s'il en est temps encore, à la réalisation d'un projet si funeste à notre cité, aux intérêts de nos ouvriers, qu'un grand nombre de nos concitoyens doit se rendre à Paris le

» Nous espérons qu'armés du bon droit et de l'équité, nos concitoyens parviendront à arrêter le pouvoir sur une pente qui ne pourrait manquer de précipiter le pays dans un nouvel abime de calami-

tés et de misères. »

Nous lisons dans la correspondance générale de Madrid du 7

« Le gouvernement aurait désiré que l'acte d'accusation contre M. Salamanca fût retiré, afin de couper court à toutes les récriminations amères et à toutes les personnalités qui ont caractérisé les derniers débats parlementaires. Mais il paraît que les députés signataires du projet d'acte d'accusation et des membres influents de la majorité n'ont pas voulu obtempérer au désir du gouvernement. Seulement, il a été décidé, d'un commun accord, que le gouvernement ne prendrait pas la parole dans ce débat, que M. Gonzalès Bravo y renoncerait également, et que la chambre serait uniquement appelée à décider si l'accusation devait être prise en considération.

» La scance de la chambre des députés d'aujourd'hui, à laquelle assistaient un grand nombre de curieux, a été ouverte par la lecture d'une lettre de M. Salamanea, qui s'excuse de ne pas paraître à la

séance, se fondant sur le mauvais état de sa santé.

- » Cette circonstance enlevait à la séance l'intérêt dramatique sur lequel on avait compté. Cet intérêt a faibli encore lorsque l'on a entendu M. Gonzalès Bravo déclarer que, cédant à de hautes considérations politiques, il renonçait à la parole. Le président, alors, a consulté la chambre sur la question de savoir si l'acte d'accusation était pris en considération. La chambre a été aux voix. 128 membres ont voté pour la prise en considération, et 39 contre. Il est à remarquer que le parti exalté, qui, jusqu'à ce moment, avait gardé un profond mystère sur sa détermination, a voté pour la prise en considération. L'acte d'accusation a été renvoyé dans les bureaux, qui vont procéder à la nomination d'une commission spéciale chargée de faire un
- » Le général Espartero est arrivé à Madrid à quatre heures du matin. Il est descendu dans la rue de la Montera, l'une des plus fréquentées de la capitale. De neuf à dix heures, ce matin, plus de trois cents dersonnes stationnaient devant son hôtel. On parle d'une sérénade pour aujourd'hui. 🦠

Nous reproduisons avec empressement la lettre suivante, qui a été adressée de Lisbonne au Times par un officier anglais de l'escadre de l'amiral sir Charles Napier :

« Comme on a beaucoup parlé en Angleterre des étonnantes qualités du bâtiment de guerre français la Psyché, aujourd'hui dans le Tage, sous les ordres de M. de Gourdon, je suis heureux de pouvoir discuter, avec des personnes compétentes qui ont visité ce navire en détail, les particularités de sa construction et de son armement.

» La Psyché n'est pas un navire à vapeur, comme on l'a écrit par erreur; c'est une bonne srégate de 40 canons, aussi bien armée et aussi bien manœuvrée qu'aucun autre navire de même force dans la marine anglaise. Quoiqu'elle soit qualifiée frégate de 40 canons elle n'en porte en réalité que 30: 22 canons de 80 dans la batterié et 8 de 30 sur les gaillards. La grande supériorité d'une frégate ayant dans toute l'étendue de sa batterie des canons de 80, qui tous lancent des obus de 10 pouces, est évidente.

Mais, sous tout autre rapport, la Psyché est encore le type d'un

bon navire de guerre.

» Son équipage est particulièrement leste et instruit, et nous voyons ses mats de perroquet monter et ses vergues tomber en croix avec une promptitude et une perfection qui excitent l'admiration, si ce n'est l'envie, des gabiers de notre escadre.

- » Je veux répondre de la bonne conduite des matelots français lorsqu'ils vont à terre, et c'est un plaisir de les voir jouir tranquillement d'un jour de fête comme des chrétiens, au lieu de s'enivrer et de salir l'habit qu'ils portent par une conduite honteuse et in-
- » Le bien-être du matelot est l'objet des soins les plus attentifs à bord de la Psyché. Un four donne en abondance du pain frais, ce luxe nécessaire au marin français ; une cuisine distillatoire fournit en tout temps une ample provision d'eau douce, et permet, dans un long voyage, d'employer à autre chose l'espace qu'occupent ordinairement les caisses à eau. Les officiers sont bien élevés et instruits; ils paraissent vivre en parfaite intelligence les uns avec les autres, et comme l'usage du cigarre ne leur est pas interdit, on peut dire qu'ils ont plus de bien-être que l'on en a à bord des vaisseaux de S. M. Britannique.
- Peut-être, après tout, la Psyché n'est-elle qu'une frégate de parade, et toute cette parfaite tenuc, tout cet ordre que nous admirons en elle ne viennent-ils que du désir de faire bonne figure à côté d'une escadre anglaise? Mais, en tout cas, elle fait honneur à la marine française, et le comte de Gourdon et ses officiers ont raison d'être fiers de leur frégate et de leur vaillant équipage.

» Nous avons en outre dans le Tage un brick français de 18 canons, le Méléagre, dont la tenue aussi est excellente, et un petit na-

vire à vapeur, l'Anacréon. »

Afrique française.

On écrit d'Oran:

« A l'heure qu'il est, la deïra s'est séparée, et tous les éléments qui la composaient ont repris le chemin de léur pays. Les réguliers qui survivent iront goûter dans leurs tribus un repos que, sans exception, ils désiraient ardemment. Ils nous ont offert, d'ailleurs, un singulier spectacle, en servant d'escorte à nos généraux autour de Nemours, alors qu'Abd-el-Kader n'était pas même embarqué. Ils semblaient agir par la force instinctive de leurs habitudes militaires, qui les portaient à rendre spontanément ces honneurs aux chefs de nos troupes.

» La division formée à la frontière se trouve naturellement dissoute ; une partiede la cavalerie était déjà arrivée à Oran. La colonne de Saïda va cesser d'exister. Nos soldats vont donc pouvoir prendre un repos qu'ils n'ont pour ainsi dire pas connu pendant une période

de près de huit années. »

Chronique.

Le trottoir de la rue de l'Annonciade aboutit, précisément au coin de la côte des Carmélites, à un véritable casse-cou. Plusieurs fois déjà, bien qu'inutilement, des réclamations ont été faites auprès de l'autorité. Attendrait-elle, pour porter remède, que, parmi les chutes qui se renouvellent sans cesse, il y en eût de plus graves?

Le prolongement du trottoir, de deux mètres au-delà du tournant, une légère barre de fer, en guise de balustrade, apposée à la maison, ôteraient au passage le danger que les voitures chargées

augmentent considérablement.

- Lundi 17, Mme Ducrest et M. Rhein donnent un concert dans la salle du Cercle Musical. Le programme est composé de manière à intéresser vivement les amateurs de bonne musique.

- Un incendie qui a éclaté le 9 de ce mois, vers quatre heures du soir, à Coron, hameau dépendant de la commune de Belley (Ain), a entièrement consumé sept maisons d'habitation, avec les granges, les écuries et les fourrages. Tous ces bâtiments étaient couverts en chaume. Les pertes occasionnées par ce sinistre sont évaluées à 24, 500 fr., et portent sur sept familles composées de trente-six per sonnes qui, dans la saison la plus rigoureuse, se trouvent sans asile et dans le plus grand dénuement.

Rien n'était assuré. Les incendiés jouissent d'une bonne réputation. Ce sinistre est attribué à l'imprudence d'un berger, enfant de la Charité de Lyon, âgé de onze ans, qui est allé à l'écurie ou au fenil

avec une lumière non renfermée dans une lanterne.

Un événement bien malheureux vient d'affliger la commune de Privas. Le 5 de ce mois, vers les huit heures du matin, Dumas (Louis), cultivateur, âgé de 46 ans, demeurant au quartier de Deroisse, père de six enfants, dont l'aîné a atteint à peine sa dix-septième année, désespéré de se voir sans travail, et manquant de pain pour nourrir sa nombreuse famille, s'est précipité dans un puits de 52 mètres de profondeur , dont 42 mètres d'eau. Ayant calculé qu'il faudrait 96 heures pour mettre ce puits à sec, et que le cadavre de Dumas devant surnager avant ce laps de temps, il serait, dès lors, facile de le retirer, on a pris le parti d'attendre.

Ce puits avait été creusé par la compagnie Nant pour la recherche du minerai de fer ; l'abondance de l'eau l'ayant fait abandonner, les mineurs l'avaient recouvert avec des planches. Il a été reconnu que Dumas, après en avoir enlevé une partie avec sa pioche, s'est précipité par l'ouverture, laissant ses sabets sur le bord.

- On voit quelquesois le même jour et dans la même commune de tristes et singulières coïncidences.

Le 11 janvier, on inhumait presque à la même heure, dans le cimetière de Chaneins (Ain), une petite fille à peine âgée de cinq ans, et un vieillard de soixante-dix, morts d'une manière bien dif-

La petite fille, qui appartient à une des familles les plus honorables de la localité, en jouant avec son frère, un peu plus grand qu'elle, est tombée littéralement assise dans une marmité pleine d'eau bouillante, et s'est brûlée depuis les genoux jusqu'au-dessous des bras dans cet affreux bain de siége.

Le vieillard, tombé en enfance depuis plusieurs mois, s'étant dérobé à la surveillance de sa famille lundi 3 janvier, a échappé aux recherches les plus actives pendant einq jours, et a été trouvé par des chasseurs le 8, à quatre ou cinq kilomètres de son habitation, gelé très probablement depuis la première nuit de sa disparition. Son cadavre intact a été heureusement respecté par les animaux car-

Ces deux morts funestes et simultanées au commencement de l'année ont vivement impressionné la population de la commune.

-On écrit de Lanarce (Ardèche) :

« Le 30 décembre dernier, la gendarmerie de Lanarce fut informée que la nommée Marie Haon, àgée de 28 ans, demeurant avec sa mère au village de Coucouron, venait de donner la mort à un enfant du sexe féminin dont elle était accouchée dans la nuit du 27 au 28 décembre. S'étant aussitôt transportée dans cette localité, elle se rendit au domicile de cette fille, qui était encore au lit. On lui fit part du bruit répandu dans toute la contrée au sujet de cet événement. Marie Haon répondit qu'elle était effectivement accouchée, mais que son enfant était mort en venant au monde. On ne se contenta pas de cette réponse, et les investigations amenèrent bientôt la triste certitude que le fait rapporté n'était que trop exact. Il résulte des renseignements recueillis sur cet événement que Marie Haon, enceinte depuis neuf mois, avait caché sa grossesse à tout le monde, même à sa mère. Le soir de son accouchement, elle était en veillée chez celle-ci avec trois femmes du voisinage, Anne Vidal, Rosalie Peyrard et Rose Valette. Les ayant quittées tout-à-coup sous le prétexte d'un grand mal de tête, elle monta à sa chambre; sa mère l'y suivit bientôt après et la trouva sur le point de se coucher. En même temps elle apercut du sang près de son lit et lui demanda d'où il provenait. Marie répondit que c'était d'un saignement du nez. « Malheureuse! s'écria alors la mère, tu as fait un enfant! » Où est-il? Il faut me le montrer mort ou vivant, ou je cours à » l'instant te dénoncer à M. le maire. »

» Marie persista à nier, et sa mère fit monter les trois veilleuses qui se trouvaient dans son domicile. Ces femmes se livrèrent avec elle à la recherche du nouveau-né; mais elles ne trouvèrent que des taches de sang à la porte et dans l'intérieur d'un grenier où l'on avait déposé une assez grande quantité de feuilles de hêtre. On crut qu'elle y avait caché l'enfant, ou du moins qu'elle lui avait donné le jour en cet endroit; mais on n'obtint pas d'autres résultats. Le maire de la commune étant arrivé, on insista auprès de Marie Haon, et elle finit par avouer qu'elle était accouchée, mais d'un enfant mort, qu'elle sortit de son lit et remit entre les mains de ce magistrat, M. Blanc, docteur en médecine à Pradelles (Haute-Loire), fut appelé. L'homme de l'art ayant procédé à l'autopsie du petit cadavre, a déclaré que l'enfant était né à terme et vivant. M. le juge de paix du canton de Coucouron a ordonné l'arrestation de Marie Haon, qui sera transférée dans les prisons de Largentière des qu'on jugera que sa position peut permettre ce transfert.

» Il y a quelques années, dit-on, que Marie Haon accoucha d'un autre enfant, qu'elle dit aussi être né mort ; mais la justice n'intervint point. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Vendredi 14 janvier. - Soies ouvrées, 34 ballots; soies gréges, 18 ballots ; dernier numéro placé, 869.

Spectacles du 15 janvier 1848.

GRAND-THÉATRE. - (Prix réduits.) - Henriette et Charlot, vaudeville. — Les Précieuses ridicules, comédie. — Le Malade imaginaire, comédie, avec la cérémonie.

THÉATRE DES CÉLESTINS. - Une Fille terrible, vaudeville. -D'Aranda, ou les grandes Passions, vaudeville. — Les Egarements d'une Canne, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Les couvents sont pour le parti clérical le balancier battant monnaie par excellence. Voici, pour l'édification de ceux qui en douteraient, deux faits qui viennent de se passer à Nancy.

On lit dans le Patriote de la Meurthe:

« Une pauvre vieille femme possédait environ 6,000 f. qu'elle avait amassés laborieusement, en se privant même du plus strict nécessaire. Dans la crainte de perdre son cher trésor, elle le gardait chez elle. Son directeur découvrit son secret. Alors il exigea eet argent et força moralement la pauvre vieille à lui faire remettre ce fruit de ses épargnes. Il en voulait faire don à une communauté religieuse.

» Par compensation, il offrit à la donataire, qui n'en pouvait mais, une retraite dans la communauté lorsqu'elle ne pourrait plus travailler. C'est une affaire de menu fretin. Voici maintenant comment on

s'y prend pour opérer en grand.

- Une jeune personne de Nancy avait passé quelques années de son enfance dans un couvent aux portes de cette ville. Elle y avait contracté une liaison intime avec une demoiselle fort riche et que la vie monastique avait réduite au point d'abandonner sa famille et la brillante position qu'elle pouvait occuper dans le monde pour s'enfermer dans un cloitre. Le couvent était en jubilation d'une telle conquête. Mais la sœur abbesse, naturellement jalouse d'augmenter le nombre des épouses de Jésus Christ, pensa qu'au moyen de la jeune Mile X..., elle pourrait déterminer son amie à prendre la même résolution. Cela paraissait d'autant plus facile que celle-ci est privée de sa mère. On l'engagea donc à venir au couvent. Là, on lui peignit le monde sous de sombres couleurs; on lui fit voir que son père était un impie qui ne suivait pas les pieuses pratiques de la religion, qu'il fallait faire pénitence pour racheter ses péchés, etc. Mme l'abbesse décida qu'il fallait aussi que la jeune fille prît une sage institutrice et qu'elle se chargerait de lui en donner une de sa main. Le complot marchait ainsi fort bien, lorsque, deux ou trois jours après cette conversation, le père surprit sa fille écrivant à la sœur abbesse pour lui recommander de dire à l'institutrice de son choix de ne pas faire savoir de quelle part elle venait, parce qu'elle ne serait pas reçue. Elle excusait aussi son père, la pauvre enfant, du crime d'impiété dont il était accusé, en disant qu'elle prierait Dieu doublement et pour lui et pour elle.
- » On comprend le résultat de cette découverte. L'intimité entre les deux amies du couvent fut rompue, et Mme l'abbesse a reçu du père une de ces mercuriales qui feraient de l'effet sur toute autre nature que celle des élus du Dieu de charité et de pauvreté. Au reste, la punition la plus sensible pour l'abbesse sera, cette fois, d'avoir manqué son coup. »

– On lit dans un journal de Bruxelles, sous la date du 10 juillet, le fait suivant, qui a lieu de surprendre, le roi Léopold étant à Paris

depuis quelques jours : Ce matin, à dix heures et demie, un homme bien mis et portant des moustaches a voulu pénétrer de vive force dans le palais du roi par l'entrée de la rue Verte. Ne pouvant vaincre la résistance du

concierge, il a tiré un pistolet de l'une de ses poches, et l'armait,

lorsque, heureusement, ce concierge est parvenu à le lui arracher. » Se voyant sur le point d'être saisi par les sentinelles, l'individu prit la fuite; entouré, rue de Namur, par plusieurs gens des écuries du roi, il tire à l'un d'eux, mais sans l'atteindre, un coup de pistolet, et reprend sa course vers la petite rue des Aveugles. Là, il ren-

contre un brigadier de gendarmerie qui le terrasse et le désarme. » Cet homme a été immédiatement conduit à la prison des Petits-Carmes, où l'autorité judiciaire n'a pas tardé à arriver. On nous assure que c'est un Polonais atteint d'aliénation mentale. »

- Le terrain n'est plus excellent en Belgique pour les duels. Deux étudiants en médecine de Lille, qui s'étaient rendus à Mouseron pour y terminer une affaire d'honneur, ont été arrêtés, ainsi que leurs témoins, par la gendarmerie belge, et conduits prisonniers à Courtrai.
- Partout la misère est grande cet hiver, quoi qu'en disent les prôneurs de la prospérité croissante. Le Guetteur de Saint-Quentin constate que dans cette ville on compte jusqu'à 1,200 familles officiellement indigentes, sans compter les autres ; le nombre des pauvres dans toutes les grandes villes est hors de proportion avec la po-

— On lit dans le Globe:

- « L'amiral sir Robert Laurie et le contre-amiral Pringle-Studdart viennent de mourir. La mortalité est très grande depuis quelque temps parmi les officiers supérieurs de notre marine, ce qui n'a pas lieu de surprendre si l'on pense que, sur 150 officiers supérieurs, il n'y en a pas un qui ait moins de 70 ans (terme moven). Depuis la promotion de 1846, il est mort 20 amiraux et 30 contre-amiraux retirés. Depuis trois semaines, nous avons perdu 9 amiraux en activité de service. »
- M. le marquis d'Aragon, pair de France, est décédé le 6 janvier, au château de Salies, près d'Alby.

- Voici les recettes du chemin de fer du Nord du 1er au 7 jan-491 794 f 85 c.

Bagages, marchandises	159,508	47
Total	281,233 f.	32 c.
Semaine correspondante de 1847 31,669 voyageurs Bagages, marchandises	. 93,765 f. 94,479	
Total	188,244 f.	95 с.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les Pastilles de Calabre de Potard sont le meilleur de tous les pectoraux pour guérir promptement le rhume, l'asthme, catarrhe, oppressions, toux nerveuses, grippe et glaires. - Dépôt à Lyon chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, André, pharmacien, place des Célestins, et M^{lle} Louise Col, place Bellecour.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes toux, catarrhes, athmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boites de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Châlon-sur Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Macon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève Suisse), ROUZIER.

M. George a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la Pâte pectosale.

Bourse de Paris du 13 janvier 1848.

Les fonds anglais du 11 étant effectivement arrivés en hausse de 5/8 0/0, les premières affaires avant l'ouverture ont été faites à 74 82 1/2. Quelques ventes effectuées avec une sorte de précipitation ont fait retomber le 5 à 74 70. Le bruit s'est alors répandu que le roi était gravement indisposé et qu'il avait été saigné dans la matinée. L'effet produit par ce bruit a été des plus rapides: le 5 est tombé : 74 20; mais, après l'entrée en bourse, il est remonté à 74 35, et il a ouvert au parquet à 74 40. La baisse a repris alors avec une nouvelle intensité, et en quelques minutes le 3 est tombé à 74 10. Ce cours a amené plusieurs réactions dont quelques unes n'ont pas

roi à cté démenti quasi-officiellement, que les cours ont repris de la fermeté; et le 5, après être remonté, à 74 60, a ferme au parquet à 74 50 et à 74 47 1/2 dans la coulisse.— Beaucoup d'affaires.

rois pour cent	74 90	1) E3 E 42 E 42 E E 5 E 5 E 5 E 5 E 5 E 5 E 5 E 5 E 5
Juatre pour cent	100 >	Saint-Germain » »
Juatre et demi pour cent,	» »	Versailles (rive droite) 290 >
ling pour cent	116 45	Versailles (rive gauche) . 190 »
Emprunt de 1847	75 25	Paris à Orléans 1185 75
Prois pour cent belge.	.0 .0	Paris à Rouen 898 75
Quatre 1/2 p. cent belge.	, ,	Rouen au Havre
ling pour cent belge	991/2	Avignon à Marseille 555 🔻
Récépissés Rothschild	102	Strasbourg à Bâle
Cinq pour cent romain .	96 >	Orléans à Vierzon » »
rois pour cent espagnol.	291/2	Orléans à Bordeaux
Banque de France	5190 ´»	Chemin du Nord 551 23
Banque belge	» »	Paris à Strasbourg 403 75
Caisse Lassitte	, ,	Tours à Nantes 380 »
Comptoir Ganneron	950 >	Paris à Lyon
Obligations de Paris	4515	Lyon à Avignon

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec : l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs

été sans importance; mais ce n'est que lorsque le bruit de la maladie du ; œufs, chez Larder, pharmacien-droguiste, place de la Présecture nº 16, à Lyon.

Bourse d	e Lyo	છ લુક્સ				
	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCE.	
CHEMINS DE FER.	tours.	dernier cours.	for cours.	dernier cours	cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	D)	1185	1185	1188 75	1187 50
prime d. 10.	»	>	»	3	1195 ,	1195
Paris à Rouen	»	»	897 50	897 50		902 50
prime d. 10 .	· »	,	Þ)	907 50	908 7s
Avignon à Marseille	»	»	556 25	557 50		556 25
prime d. 10.	» .	»	, »	>	562 50	•
Orléans à Vierzon.	»	×	•	>	,	>
prime d. 10.	») >	»))
Chemin du Nord .	»	>	552 50	535 55		555
prime d. 10 .	>	>		»	537 50	537 50
Paris à Lyon	») »	390	390	588, 75	390
prime d. 10 .	>	>	>	3	391 25	•
Mines de la Loire.	»	>	607 50	002~50	600	602 30
1- 10	١	1 %	i »	>	»	'A

LYON.-Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.

1º En Cuir, 2º en Gutta-Perka, 3º en Courroie-Sollier, garanties supérieures à toutes celles connues, de 10 à 30 0/0 meilleur marché. Ces courroies, qui font la force de 5 à 50 chevaux,

LARANGEES ET LIVREES A L'ESSAI.

Fabrique de Tuyaux en caoutchoue pour l'éclairage au gaz, Tuyaux en Gutta-Perka pour remplacer ceux en plomb pour aller sous terre et dessus, pour irrigations, vidanges, etc., etc., etc., Etose imperméable en tous genres pour vêtements.

veté, rue des Célestins, 6.

N. B. — Tous les articles ci-dessus sont livrés à l'essai pendant deux mois.

M. Jacques Lasserre prie MM. les souscripteurs dont les annuités sont échues de vouloir bien venir les acquitter, de dix heures à midi, dans les bureaux, rue Romarin, 18.

(7057)



PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES'

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pakfond dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine.

Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaques et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués.

Bronzes et orfévrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches. Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES HOTFELLES OF AUGILITIES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations ournalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) PRIX: 5 FR. LE FLACON.

ÉCONOMIE : 25 0/0.

BONNE CONFECTION. LETURE,

Ci-devant rue Puits-Guillot, 9, actuellement rue Lanterne, place de la Boucherie, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements à façon et au comptant, à des prix modérés, et répond des marchandises qui lui sont confiées, dans le cas de non-réussite. Il fera, pour le compte des personnes qui n'en voudraient pas prendre la peine, l'achat des étoffes nécessaires, moyennant un bon de 5 p. 0/0, toujours sur l'exhibition des factures de MM. les marchands.

Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, desquelles il soumettra d'avance les échantillons variés et des premières fabriques, il espère réaliser, au profit de ses clients, l'avantage d'être bien et économiquement vetus.

On habillera les enfants depuis l'àge de six ans.

PAR BREVET D'INVENTION (sans gorantie du gouvernement).

EAU DU PHÉNIX ADJOINTE A LA POMMADE DU PHÉXIX.

Seule et unique découverte infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux et les faire repoussér, reconnue et approuvée par la Société de Médecine de Paris. La grande vogue et les éloges réitérés attestent l'efficacité de ces deux topiques. Il ne faut pas les confondre avec tout le charlatanisme des pommades et caux qui ont paru jusqu'à ce jour. On offre 500 fr. à qui pourra montrer autant de preuves d'efficacité.

Entrepôt général chez M. BERLE, coiffeur-parfumeur breveté, place des Terreaux, nº 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays. (1520)

Le cabinet de M. POYARD, expert-arbitre de commerce et teneur de livres, a été transféré, dès le 10 janvier, rue Saint-Côme, 4.

AVIS. Fabrique d'eaux et limo-nades gazeuses, bien achalandée, à louer, sise dans le quartier le plus populeux de la Guillotière. — S'adresser au café, rue Malesherbes, 14, aux Brotteaux.

PATE PECTORAL AU SALEP, DE MITCHIEL, PHARMACIEN à TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et Cie, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, no 515); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, nº 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon, ph. à Vaise.

STROP PHILENTERIQUE

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU

Maitre en pharmacie et Pocteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres in férieure la faujelle l'appété relleue les farres et donée férieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 45 f. (Affranchir.) (3528)

COURROIES BREVETÉES

seront fournies à moitié du prix ordinaire,

Fabrique à Ainay. — Seul dépôt chez F. SOLLIER, fabricant d'un nouveau genre de Billards bre-

PURGATIFS ET LAXATIFS NOUVEAUX.

POUDRE purgative DE ROGÉ | PASTILLES lavatives DE ROGÉ

OU CITRATE DE MAGNÉSIE SUCRÉ ET AROMATISÉ. Il suffit de dissoudre cette Poudre dans une bouteille d'eau pour obtenir une Limonade purgative gazeuse contenant 50 grammes de Citrate et parfaitement limpide

La Limonade de ROGÉ ainsi préparée est trèsagréable au gout, et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz. (Voir Vextrait du rapport approuvé par 'Académie royale de Médecine qui est joint à chaque flacon de Poudre.)

de Magnésie, ce qui permet de déterminer facilement le nombre de Pastilles à prendre.

Leur saveur agréable les rend très-utiles pour

purger les enfants. Les médecins les conseillent

aussi à toutes les personnes qui, sans vouloir se

purger, désirent cependant se tenir le ventre libre.

Chaque Pastille contient UN GRAMME de Citrate

A la Pharmacie ROGE, rue Vivienne, 12, à Paris; en Province et à l'Étranger, chez les Dépositaires. NOTA. La Poudre et les Pastilles ne se délivrent qu'avec le cachet et la signature ROGÉ.

Dépôts : à Lyon, chez Annsé, phaemaciea, prace des Célestins, et Verser, place des Terreaux ; à Tarare, chez Michel, phaemaciea ; à Thizy, chez Bouvier, phaemacien ; à Villefranche, chez Avor (Camille), phaemacien

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 4819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie recoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque age.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE. 8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans. 12 fr. » c. pour cent à 70 ans. à 60 14 Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (5754)

ADMINISTRATION ORNTRALE de la s'ablicité,

Rue de la Préfecture, 9, au 4me, à Lyon.

FACTEURS PUBLICS.

Distribution à domicile de toutes sortes d'imprimés.

GRANDE DIMINUTION DE PRIX. Lettres de faire part, le cent. . . . 2 f. » c.

Billets d'invitation et cartes de visite, le cent. Avis, circulaires, prospectus et cartes

d'adresse, le cent. » 60 Quand le nombre excédera 2,000, on traitera de gré à gré.

Les personnes qui ne voudront point se donner la peine de mettre les adresses n'auront qu'à porter la liste des noms.

Il sera percu un centime par adresse.

La distribution se fera immédiatement et à toute Insertions pour tous les journaux de Lyon.

ÉPICERIE. A vendre pour cause de liquidation, un Fonds d'Epicerie, rue Sainte-Blandine, nº 2, à Lyon. (1523)

ÉPICERIE-DROGUERIE. A vendre à Pamiable, un Fonds d'épicier-droguiste, parfaitement achalandé, Grande-Rue, 52, à la Guillotière.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M. Jubié, arbitre de commerce, à Lyon, 2, rue Romarin.

Sirop de Mou de Veau, Préparé par QUET ainé, pharmacien, et avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31; à Thizy, M. Bouvier; à Tarare, M. Mandet; à Bourg, M. Villard; à Mácon, M. Mossel, tous pharmaciens.

PLUS DE FAIBLESSE DE VESSIE CHEZ LES ENFANTS!

Quinze ans d'un succès soutenu de ce précieux médicament pour toutes affections organiques du système urinaire sont la garantie de son efficacité. On compte par centaines les guérisons obtenues, soit des faiblesses ou des catarrhes de la vessie, soit soit des rétentions d'urine, soit des rétrécissements du canal de l'urèthre, soit enfin de la gravelle.

Son prix est de 3 francs.

Ce médicament est préparé et a été mis dans la pratique per Brux, médecin et pharmacien, rue Saint-Georges, nº 43, à Lyon. (3487)NOTA. - Envoyer un mandat sur la poste.

(Affranchir.) Il n'y a point d'emballage à payer.



M. Pousolle donnera tous les jours des représentations de la MÉNAGERIE DU NORD, pont Lafayette, aux Brotteaux.

A QUATRE HEURES DU SOIR.

EXERCICES ET REPAC DES ANIMAUX.

La Ménagerie est visible de dix heures du matin à huit heures du soir. (1518)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A VENBRE.

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, nº 7.

Paus by Douburs !!! Par le Topique-Bertrand, pharma-

cien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. - Voir l'instruction). - Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)